

Zeitschrift:	Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft = revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia
Herausgeber:	Schweizerische Ethnologische Gesellschaft
Band:	19 (2014)
Artikel:	Le "patrimoine" comme économie des "restes" : le cas des savoir-faire autour des plantes sauvages en Suisse
Autor:	Perrin, Julie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1007199

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE «PATRIMOINE» COMME ÉCONOMIE DES «RESTES»

Le cas des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages en Suisse

Texte: Julie Perrin

Abstract

«HERITAGE» AS AN ECONOMY OF «REMAINS»

The case of knowledge and know-how related to wild herbs in Switzerland

This analysis of the heritagization of practices of gathering wild herbs in the Swiss context argues that the notion of «heritage» maintains a double relation to the «remains of history»: on the one hand, it grants them the status of «heritage» through a process of recycling; on the other hand, this status has the effect of producing new «remains» by a process of arbitration and selection. Based on an ethnographic investigation in Valais, this study shows that heritagization not only results from, but also causes dynamic reconfigurations in the field of knowledge and know-how related to wild herbs.

Mots-clés: «patrimoine»; savoirs et savoir-faire «traditionnels»; plantes sauvages; interventionnisme étatique; Suisse

Keywords: «heritage»; «traditional» knowledge and know-how; wild herbs; state interventionism; Switzerland

En 2012, soit quatre ans après la ratification de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO, la Suisse publiait officiellement la *Liste des traditions vivantes en Suisse*. A travers celle-ci, elle consacrait au rang de *patrimoine culturel immatériel national*¹ la cueillette de plantes sauvages en Valais, une constellation de pratiques et savoir-faire hétérogènes regroupant une variété d'acteurs allant, entre autres, de la grand-mère confectionnant du sirop de bourgeon de sapin au chercheur agronome développant de nouvelles variétés commerciales de plantes aromatiques et médicinales.

A travers l'étude de la patrimonialisation de la cueillette de plantes sauvages², mon propos vise à se distancier de l'attribution d'une quelconque «essence patrimoniale» intrinsèque à la cueillette de plantes sauvages. Comme l'a analysé Kirshenblatt-Gimblett, le «patrimoine» est «un nouveau mode de production culturelle qui donne une seconde vie aux modes de vie, économies et lieux mourants»³ (1998). Ces modes de vie, économies et lieux «en voie de disparition» peuvent être perçus comme les «restes de l'histoire» (Debary 2002), à savoir les éléments du passé mis de côté dans la production de projets de

¹ L'usage de l'italique est réservé aux termes émiques (*patrimoine culturel immatériel national; tradition vivante*), tandis que l'usage de guillemets marque une distance sémantique avec des termes normatifs de sens commun («patrimoine», «restes», «traditionnel»).

² Cette recherche, basée sur une enquête ethnographique, fait l'objet de ma thèse en anthropologie et s'inscrit dans le programme national *Intangible Cultural Heritage: the Midas Touch?*, mené grâce au soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Je remercie chaleureusement Ellen Hertz de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, Saskia Walentowitz de l'Institut für Sozialanthropologie de l'Université de Berne et les relecteurs anonymes pour leurs lectures attentives et leurs précieux commentaires sur une version précédente de cet article. Les limites du présent article n'en demeurent pas moins de ma responsabilité. Enfin, ma profonde gratitude s'adresse à mes interlocuteurs de terrain pour le temps et la confiance qu'ils m'ont généreusement accordés.

³ Traduction personnelle de: «a new mode of cultural production that gives a second life to dying ways of life, economies, and places».

société et récits collectifs officiels. La notion de «patrimoine» entretient un double rapport à ces «restes»: d'une part elle leur procure un statut patrimonial par un processus de recyclage; d'autre part elle produit de nouveaux «restes» à travers un processus d'arbitrage et de sélection. L'analyse de la patrimonialisation de la cueillette de plantes sauvages fait ressortir que celle-ci non seulement résulte, mais aussi provoque à son tour des reconfigurations dynamiques dans le champ des savoirs et savoir-faire liés aux plantes sauvages, à travers lesquelles les différents acteurs et leurs pratiques ressortent plus ou moins valorisés et reconnus.

Afin de rendre compte de ces multiples reconfigurations, je me propose, à travers cet article⁴, d'éclairer la manière dont les savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages en Suisse ont été l'objet d'une série d'opérations de (re)valorisation dont la dernière n'est autre que la récente patrimonialisation de la cueillette de plantes sauvages. Ces opérations peuvent être vues comme des «traductions», définies comme l'ensemble des négociations et associations entre différents acteurs humains et non humains à travers lequel «un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom [des autres acteurs associés]» (Callon & Latour 2006: 12-13). Par l'opération de traduction, le porte-parole organise et définit l'univers, les identités et les interactions des acteurs, soit en les modifiant, soit en les stabilisant (Callon 2006: 243).

S'appuyant sur des entretiens avec des experts patrimoniaux et différents acteurs du champ, sur l'examen de diverses sources écrites (textes législatifs, documents officiels et internes de l'Office fédéral de la culture (OFC), témoignages historiques sur ces pratiques), ainsi que sur l'observation participante d'une variété de pratiques de cueillette et de culture en Suisse romande, mon analyse a pour objectif de mettre en évidence que le «patrimoine» n'est pas synonyme de continuité temporelle, ni d'«authenticité», mais bien au contraire le résultat et la source de multiples requalifications, nées de ruptures et sélections successives dans la transmission de ces pratiques.

Pour ce faire, je présenterai dans un premier temps brièvement le processus d'identification et de nomination de la *Liste des traditions vivantes en Suisse* afin de souligner les spécificités de la structure fédérale suisse, ainsi que ses incidences sur les résultats de ce processus. En tant qu'outils de traduc-

tion permettant d'objectiver des pratiques hétérogènes, les critères et les formulaires standardisés (fiche descriptive et dossier de présentation final) établis par l'OFC seront succinctement abordés. Par la suite, je retracerai l'histoire de la transmission des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages au cours du 20^{ème} siècle, à la lumière de ses ruptures et différentes opérations de (re)valorisation, dont la dernière est leur consécration en tant que *patrimoine culturel immatériel national*. Une attention particulière sera portée sur la manière dont un collectif d'acteurs s'est intéressé dans les années 1980 à ces savoirs et savoir-faire, relégués jusque-là par l'idéologie modernisatrice et le progrès industriel au statut de «restes» sans grande valeur de l'histoire. Par une opération de traduction, il les a recyclés en réorganisant l'univers de ces savoirs et savoir-faire, s'en est fait le porte-parole et a créé un nouveau marché de niche en Suisse: la culture de plantes aromatiques et médicinales. Destiné aux industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques nationales, ce marché de niche s'est notamment construit sur un objectif idéologique unificateur: «sauvegarder» la paysannerie de montagnes, parent pauvre de l'économie de marché. Ceci m'amènera ensuite à montrer, à travers l'analyse de l'émergence et de l'évolution des politiques agricole et régionale, que la paysannerie de montagne a été l'objet, à travers diverses politiques de subventionnement, de maintes interventions étatiques. Enfin, je terminerai par l'analyse des nouveaux «restes», générés par le processus de sélection inhérent à la patrimonialisation, afin de démontrer que celle-ci opère comme un filtre, dans le sens où elle masque autant qu'elle révèle.

Objectiver les pratiques: élaboration de la Liste des traditions vivantes en Suisse

En ratifiant la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO (ci-après la Convention), la Suisse s'est engagée à établir une liste du patrimoine culturel immatériel (PCI) sur son territoire, rebaptisée *Liste des traditions vivantes en Suisse*. Comme dans le système fédéral suisse, la politique culturelle est du ressort des cantons, ceux-ci ont été chargés de dresser l'inventaire du PCI sur leurs territoires, puis d'envoyer leurs propositions de sélection à l'OFC. Ce dernier a ensuite élaboré une liste nationale en sélectionnant, regroupant ou excluant les propositions cantonales⁵.

⁴ Cet article est le prolongement d'une réflexion développée avec mon collègue Hervé Munz à l'occasion d'une communication donnée à Göteborg dans le cadre de la conférence inaugurale de l'*Association of Critical Heritage Studies* (Munz & Perrin 2012).

⁵ 387 propositions cantonales ont été soumises, parmi lesquelles 167 ont été inscrites sur la liste nationale. Concernant l'implémentation de la Convention dans le contexte suisse, voir Graezer Bideau (2012) pour une analyse de l'ensemble du processus et Perrin (2013) pour une analyse de la patrimonialisation des pratiques communément associées à la «médecine populaire».

Chaque Conseil d'Etat cantonal a donc mandaté son Office des affaires culturelles pour établir, le plus souvent par le biais d'une commission d'experts, une liste indicative des éléments du PCI d'intérêt cantonal. Afin de guider les cantons dans cette tâche, l'OFC a établi deux outils permettant d'objectiver les pratiques à inscrire: d'une part sept critères⁶ définissent en des termes ouverts les conditions à remplir pour pouvoir classer une pratique en tant que *tradition vivante*; d'autre part un formulaire standardisé sous forme de fiche succincte engage les experts à fournir une brève description de la pratique, à mentionner la présence (ou pas) de «traditions» similaires dans d'autres cantons et régions, et à justifier le(s) motif(s) légitimant l'inscription. Ainsi, ces deux outils créés par l'OFC permettent aux experts cantonaux de traduire des pratiques hétérogènes en *tradition vivante*, statuant, comme je le démontrerai, sur l'identité des différents acteurs associés et leurs interactions.

Certains cantons ont demandé à ce que leur liste indicative cantonale soit avalisée par le Conseil d'Etat cantonal, avant d'être présentée à l'OFC. Cette particularité de la structure fédérale qui délègue la politique culturelle aux cantons a bien sûr eu des effets sur la manière de présenter les éléments du PCI national à sauvegarder. En effet, les intérêts cantonaux ne se superposant pas toujours aux intérêts nationaux, il est arrivé que les commissions d'experts soient amenées, dans le processus aboutissant à l'inscription sur la liste nationale, à mettre en avant des arguments différents, selon qu'il s'agisse de convaincre le Conseil d'Etat cantonal ou l'OFC de la pertinence et la légitimité politiques et scientifiques des *traditions vivantes* proposées. Tel a été le cas de la cueillette de plantes sauvages inscrite sur la liste cantonale valaisanne et nationale. Dans son argumentaire, la commission valaisanne a mis en avant le lien de cette constellation de pratiques avec la notion de développement durable, dont l'un de ses trois piliers, à savoir le progrès économique, souligne leur potentiel économique. Je montrerai plus loin comment l'inscription de la cueillette de plantes sau-

vages sur la liste cantonale concorde avec la nouvelle politique cantonale valaisanne. Par la suite, l'OFC a retenu cette proposition mais a explicitement recommandé à la commission valaisanne de reformuler - autrement dit de traduire différemment - l'importance des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages en termes de préservation de la biodiversité⁷, redirigeant ainsi l'accent non pas sur le potentiel économique de ces pratiques, mais sur la préservation d'un bien commun.

Afin de mettre en lumière comment le «patrimoine» résulte du recyclage des «restes» de l'histoire, je m'appuierai sur la première étape du processus de patrimonialisation, c'est-à-dire celle de la soumission à l'OFC de la proposition valaisanne, sous forme de fiche descriptive. En vue de démontrer comment le «patrimoine» génère de nouveaux «restes», je me référerai ensuite à la deuxième étape du processus, à savoir celle où la commission valaisanne a dû écrire le dossier de présentation final en intégrant les recommandations de reformulation de l'OFC.

Le «patrimoine» comme recyclage des «restes» de l'histoire

Requalifier la rupture, recycler les «restes»: l'innovation agronomique comme garante de la continuité des savoirs et savoir-faire liés aux plantes sauvages

Dans les représentations collectives, la notion de «patrimoine» est entendue comme «une permanence du passé dans le présent», que la Convention exprime à travers l'expression «transmis de génération en génération»⁸ (art.2, al. 1). Ce critère de continuité, l'OFC le définit ainsi: le PCI est «attesté depuis plusieurs générations», «en usage en Suisse» et «transmis aux générations à venir»⁹. Il l'évalue (arbitrairement, il faut le dire) à «deux générations au moins (à titre indicatif: près de 60 ans ou 1950)»¹⁰.

⁶ Ces critères sont: 1) Exhaustivité et intelligibilité de la demande; 2) Droit à déposer une demande; 3) Appartenance aux domaines du PCI; 4) Continuité; 5) Ancrage social; 6) Participation des détenteurs à la demande; 7) Représentativité. Source: Office fédéral de la culture (OFC) & Haute école de Lucerne (HSLU). 2010. *Guide pour l'établissement de la Liste des traditions vivantes en Suisse* (18 février 2010): 10-12 [document à usage interne].

⁷ Source: Office Fédéral de la Culture (OFC) & Haute Ecole de Lucerne (HSLU). 2011. «Cueillette et culture de plantes sauvages», *Inventaire des propositions cantonales* [document à usage interne].

⁸ Source: UNESCO. 2003. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00022>, consulté le 25 mai 2013.

⁹ Source: OFC & HSLU (2010: 11).

¹⁰ Source: OFC & HSLU (2010: 10-12). La version ultérieure adoptée par le comité d'expert-e-s de l'OFC le 2 juin 2010 renonce à donner une indication temporelle («près de 60 ans ou 1950») et commente: «La notion de génération, et la durée à donner à cette désignation dépendent du contexte et devraient être évaluées au cas par cas».

Le recours à l'expression *tradition vivante* et la définition du critère de *continuité* fixé par l'OFC soulignent bien l'importance accordée à la transmission comme critère d'identification du PCI.

Dans les faits, l'histoire de la transmission de la cueillette sauvage est surtout marquée par des ruptures. Pour la commission d'experts valaisanne, l'enjeu a donc été de requalifier ces ruptures afin d'objectiver à la fois la pérennité de la pratique depuis au moins deux générations et son caractère dynamique garantissant sa poursuite dans les années à venir.

Dès la fin du 18^{ème} siècle, la diffusion d'écrits littéraires et botaniques¹¹ sur la beauté de la flore valaisanne ainsi que le jardin alpin lors de l'Exposition nationale de Genève en 1886 participent à la consécration, dans les représentations collectives nationales, du Valais comme emblème de la flore alpine, et des savoirs et savoir-faire liés aux plantes sauvages. Toutefois, les experts rencontrés ont témoigné de la difficulté, lors de la rédaction de la fiche descriptive, de conjuguer «cueillette de plantes sauvages», «patrimoine culturel immatériel» et «Valais» en tenant compte du critère de continuité («*depuis 1950*») et de la perspective d'avenir imposés par l'OFC. En effet, la pratique de cueillette de plantes sauvages a connu maintes ruptures dans son processus de transmission, liées aux changements structurels qui ont profondément touché la paysannerie suisse depuis 150 ans et dont la plus marquante, pour le Valais, a eu lieu dès 1950, période où le Valais «bascule dans la modernité» (Berthoud & Kilani 1984: 40). En raison du développement de réseaux routiers, l'accessibilité nouvelle de médicaments pharmaceutiques fait irruption dans les ménages de montagne et incite les paysans à abandonner la cueillette de plantes sauvage destinée à l'utilisation thérapeutique et culinaire familiale. De même, après une courte période favorable causée par la fermeture des frontières entre 1939 et 1945, la demande locale de plantes sauvages par l'industrie pharmaceutique suisse chute suite à la réouverture des marchés extérieurs auprès desquels celle-ci s'approvisionne à nouveau, entraînant l'arrêt par les paysans de la cueillette commerciale de plantes sauvages (Loup 1965).

Les propos des personnes rencontrées au gré de mon terrain, pratiquant ou pas la cueillette, situent non sans nostalgie la disparition de ces deux types de pratique «traditionnelle» familiale à partir de la fin de la Deuxième guerre mondiale. Naturaliste

et engagé professionnellement dans la valorisation et la transmission des sciences naturelles, l'expert valaisan chargé de la rédaction de la fiche descriptive en parle avec émotion:

Interlocuteur: «Ces pratiques [de cueillette] existaient vraiment mais comme transmission directe dans la famille, je pense que c'est en train de se perdre.»

Ethnologue: «Et c'est dû à quoi à votre avis?»

Interlocuteur: «C'est parce que les enfants n'imitent plus ce que font les parents!! Il y a même un ami qui disait dans les années 1960 que notre génération née dans les années 1940-1950 a connu un génocide culturel, c'est-à-dire une disparition de cette connaissance de notre environnement, du milieu naturel dans lequel nous vivons. Donc les gens qui ont maintenant 60 ans, normalement à 15 ans ils savaient faire tous les métiers de l'exploitation agricole et puis après on apprenait un autre métier dessus, mais ça, ça restait!»

En 1906 pourtant, le naturaliste Ferdinand Othon Wolf s'alarme déjà de la disparition de la cueillette de plantes sauvages en Valais et s'engage à la sauvegarder de l'oubli. Dans son manuel scolaire «Plantes médicinales, indigènes ou cultivées en Valais, leurs propriétés et emplois en médecine populaire», destiné à l'enseignement dans les collèges classiques et techniques ainsi que les écoles agricoles, il fait entrer dans un nouveau cycle de production symbolique cette pratique dont il réorganise, par une opération de traduction, l'univers en y associant différents acteurs humains et non-humains (botanistes et herbiers pour n'en citer que deux), se positionnant ainsi en tant que porte-parole ayant pour mission la préservation de ces savoirs et savoir-faire:

«Nos ancêtres connaissaient bien les plantes médicinales et nombre de famille possédaient une petite pharmacie domestique; [...] Mais depuis une cinquantaine d'années, cette louable habitude était tombée dans l'oubli; c'est donc pour répandre de nouveau, surtout parmi les habitants de la montagne, la connaissance et l'emploi des Simples que nous nous sommes imposé la tâche d'édition des herbiers modèles et d'expliquer l'habitat, l'époque de la floraison, les noms populaires et l'emploi de nos plantes médicinales»¹².

¹¹ Citons par exemple les sources suivantes: Rousseau Jean-Jacques. 1761. *Julie ou la Nouvelle Héloïse*. Amsterdam: Marc-Michel Rey; Haller Albrecht von. 1791 [1768]. *Histoire des plantes Suisse: ou Matière médicale et de l'usage économique des plantes*. Berne: Société typographique; Correvon Henry. 1886. «Herborisation d'un clubiste dans les Alpes pennines (vallée de Saas et de Zermatt)», in: *Echo des Alpes* 22: 131-137.

¹² Source: Wolf Ferdinand Othon. 1906. *Plantes médicinales indigènes ou cultivées en Valais, leurs propriétés et emplois en médecine populaire*. Sion: C. Mussler, p. IV.

Ainsi, le sentiment de perte face au déclin de la cueillette de plantes sauvages dans les familles montagnardes en Valais est thématisé depuis au moins plus d'un siècle et génère plusieurs initiatives privées visant à préserver de l'oubli, investissant l'écrit destiné à un large public comme moyen privilégié de transmission¹³. Les années 1970 marquent un virage significatif dans le processus de transmission de la pratique: les produits thérapeutiques à base de plantes connaissent un regain d'intérêt manifeste parmi les personnes désirant, selon des expressions consacrées issues d'entretiens, «renouer contact avec la nature», «se responsabiliser face à [leur] santé», et pour une partie d'entre elles «se rendre autonomes vis-à-vis des industries pharmaceutiques». Les discours critiques face à ces dernières continueront de se multiplier, notamment suite au développement dans la décennie suivante des biotechnologies et, en corrélation, des brevets sur le vivant, transformant ainsi la biodiversité en potentielles ressources économiques pour le secteur industriel (Aubertin, Pinton & Boisvert 2007). Toutefois, si certaines personnes interrogent les «Anciens» du village, relisent des classiques¹⁴ sur le sujet et reprennent les sentiers fleuris pour s'adonner directement à la cueillette et l'élaboration d'une pharmacie domestique, nombreuses sont celles qui achètent dans les points de vente autorisés (drogueries ou pharmacies) des produits standardisés à base de variétés commerciales de plantes dont les constituants chimiques sont, selon la préparation, transformés, isolés et sélectionnés en fonction de leurs gènes.

Cette demande en produits «naturels», associée au retour de valeurs «paysannes» liées à la «terre», à la «nature», au «local» et perçues comme les «restes» préservés de l'histoire, donne non seulement naissance à de nouveaux modes de transmission sous forme de stages et formations payantes que les citadins affectionnent tout particulièrement, mais surtout à de nouveaux usages de plantes sauvages. Parmi ceux-ci figurent la domestication et la création par la Station fédé-

rale de recherche agronomique de Conthey en Valais, dès le début des années 1980, de nouvelles variétés commerciales de plantes aromatiques et médicinales. Celles-ci éveillent l'espoir, parmi les agronomes, de sortir la paysannerie de montagne¹⁵ de son manque de compétitivité, grâce à la création d'un marché de niche à forte valeur ajoutée.

En vue d'organiser la production et la commercialisation de ces plantes, la Station fédérale de recherche agronomique parvient dans les années 1980 à intéresser et s'associer différents acteurs, dont les principaux sont: l'Etat fédéral suisse pour qui, dès ses débuts, l'agriculture représente un dossier politique majeur, des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques suisses souhaitant, pour des raisons notamment de marketing, utiliser des matières premières locales, et pour terminer, des paysans de montagnes. Par une opération de traduction, la Station devient leur porte-parole¹⁶ et définit une filière dans laquelle un rôle est attribué à chaque acteur, les interactions entre les différents partenaires convergeant vers un objectif idéologique fédérateur: «sauver» la paysannerie suisse de montagne. L'enrôlement des acteurs principaux dans l'établissement de ce nouveau marché peut être analysé succinctement de la manière suivante: l'Etat fédéral devient le répondant d'un soutien financier à ce nouveau domaine de recherche agronomique et est confirmé en tant que garant d'une stabilité nationale politique, économique et sociale¹⁷; les industries suisses sont définies comme partenaires commerciales garantissant des débouchés pour l'écoulement de la production; les offices régionaux de vulgarisation agronomique comme agents de liaison entre les chercheurs agronomes et les paysans de montagne; ces derniers comme producteurs et «représentants attitrés» de ce nouveau marché; les consommateurs suisses et internationaux comme acheteurs de ces produits de niche; et enfin, les plantes sauvages comme remède aux effets dévastateurs de la globalisation de l'économie de marché.

¹³ Pour un exemple d'un auteur valaisan, voir: Bourdin Alexandre. 1944. *La santé par les plantes*. Neuchâtel, Paris: Attinger.

¹⁴ Parmi les auteurs suisses alémaniques, tous traduits en français, voir: Pfarrer Künzle Johann. 1911. *Chrut und Uchrut: praktisches Heilkräuter-Büchlein*. Wangs bei Sargans: Selbstverlag; Vogel Alfred. 1952. *Der kleine Doktor: eine bunte Zusammenfassung hilfreicher Ratschläge aus der schweizerischen Volksheilkunde*. Teufen: Verlag A. Vogel.

¹⁵ Le terme «paysan» est investi de différentes connotations, tant positives que négatives, qui témoignent des projections complexes des citadins sur les populations rurales et montagnardes et de leur influence sur l'autoperception de ces populations. A ce sujet, voir Kilani (1984) et Forney (2011).

¹⁶ Les prémisses de la création de cette filière sont plus complexes et impliquent plus d'acteurs et d'interactions. Elles seront traitées dans ma thèse de doctorat de manière plus complète que l'espace de cet article m'y autorise.

¹⁷ Le maintien des populations paysannes de montagne a été et reste l'objet de préoccupations de l'Etat fédéral. Celles-ci se sont modifiées en fonction du contexte historique, allant de la nécessité pour l'Etat de garantir l'autonomie alimentaire nationale et la sécurité des frontières pendant la Deuxième Guerre Mondiale à celle plus récente de protéger la biodiversité (Office fédéral de l'environnement 2012. *Stratégie Biodiversité Suisse* [25 avril 2012]. Berne: OFEV, p. 43).

Circonscrite jusque-là à quelques rares exploitations en plaine dans d'autres cantons suisses¹⁸ et à quelques exploitations instaurées en Valais par des firmes, la culture commerciale à grande échelle de plantes aromatiques et médicinales fait donc son apparition dans les régions de montagne il y a trente ans grâce à la Station fédérale de recherche agronomique. Selon les propos d'un des experts valaisans, celle-ci cherche à «apporter des alternatives aux agriculteurs qui veulent continuer à cultiver leurs terres [...] , diversifier leurs productions et ouvrir des débouchés pour la production». Aujourd'hui, selon la centrale de vulgarisation agricole ce marché de niche représente en Suisse «200 producteur-trice-s de plantes réparti-e-s sur diverses surfaces morcelées et dispara-sates atteignant au total 250 ha environ»¹⁹.

Associer la cueillette de plantes sauvages des paysans de montagne pour leur usage domestique, largement répandue jusqu'à l'essor de l'agriculture moderne, à la création d'une filière innovante permettant l'écoulement de la production de variétés commerciales de plantes aromatiques et médicinales ne va pas de soi. L'agriculture moderne a fait subir de profondes transformations à l'organisation sociale des populations agricoles suisses et en particulier de montagne²⁰, de même qu'aux plantes qui, à l'état «sauvage», ont été sélectionnées, domestiquées, multipliées, selon – et c'est là la différence avec les pratiques de domestication précédant l'agriculture moderne - des critères génétiques. L'extrait d'entretien qui suit, mené avec l'expert chargé de la rédaction de la fiche descriptive, met en lumière comment le dossier «Cueillette de plantes sauvages» s'est constitué au fil des séances de travail de la commission valaisanne en vue de respecter le critère de continuité qui implique d'agencer – autrement dit d'associer – le passé, le présent et le futur.

Interlocuteur: «Je devais absolument proposer un thème des sciences naturelles²¹ et j'avais proposé la cueillette sauvage. Le titre a évolué, mais cela a été retenu

¹⁸ L'arrêt de l'importation de plantes médicinales pendant la Première guerre mondiale entraîne le développement en Suisse de cultures industrielles de plantes médicinales en plaine. Celle-ci est abandonnée au milieu des années 1970 suite à la synthétisation des principes actifs par les industries pharmaceutiques (Roux 2010).

¹⁹ Source: AGRIDEA. 2010. *Plantes aromatiques et médicinales, fiches techniques*. Lausanne: AGRIDEA, p. 1.3.1.

²⁰ Un des éléments significatifs qui illustre ces transformations est la présence importante de néoruraux parmi les paysans de montagne actifs dans la production de plantes aromatiques et médicinales.

²¹ La Convention laisse les Etats parties libre d'interpréter le PCI. Toutefois, elle en définit cinq catégories. La commission valaisanne s'est appuyée sur ces catégories pour élaborer la liste cantonale. L'expert cité a participé à la recherche de pratiques entrant dans la catégorie «les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers», qu'il interprète en tant que «sciences naturelles».

²² Ceci explique que la proposition cantonale se soit appelée à cette étape du processus «Cueillette et culture de plantes sauvages».

²³ Source: OFC & HSLU 2011. Ibid.

par le canton du Valais: «La cueillette et culture des plantes sauvages»».

Ethnologue: «Cueillette et culture?»

Interlocuteur: «Cueillette et culture justement parce qu'il faut une permanence de l'activité dans le futur et puis le Valais produit des plantes culinaires, aromatiques et médicinales pour l'industrie, donc pour moi c'est une continuité entre la cueillette sauvage, ensuite la culture dans les jardins potagers et familiaux et maintenant une culture à but semi-industriel - ce n'est pas encore de la grande industrie.»

Par l'enrôlement de nouveaux acteurs (les familles cultivant des jardins potagers), la commission d'experts valaisanne a opéré une traduction en requalifiant la rupture intervenue dans la cueillette de plantes sauvages par l'association d'une continuité entre cette pratique, les jardins potagers familiaux et la culture à grande échelle de plantes aromatiques et médicinales, promue par la Station fédérale de recherche agronomique²². Il ressort de la lecture du motif invoqué dans la fiche descriptive devant être avalisée par le Conseil d'Etat valaisan, puis par l'OFC, que ce sont avant tout les savoirs et savoir-faire des agronomes du centre cantonal de la Station fédérale de recherche agronomique, engagés, selon les termes de la fiche descriptive, dans «la sélection des variétés à partir des souches sauvages prélevées dans la nature, la mise au point des méthodes de cultures et de leur mécanisation»²³, dans le but de produire des plantes avec des taux de principes actifs élevés ayant un rendement économique optimal. Comme de nombreuses personnes, l'expert chargé de rédiger la fiche descriptive considère que la cueillette «traditionnelle» familiale semble inexorablement vouée à la disparition. La perpétuation de la recherche agronomique en matière de plantes aromatiques et médicinales, inexiste jusqu'à dans les années 1980, suscite elle aussi aujourd'hui des inquiétudes plus générales, comme en témoigne l'extrait suivant:

Interlocuteur: «Je pense qu'on est un peu dans un vide parce qu'on sait ce qu'on va cultiver jusqu'en 2015-2020. D'autres plantes sont à l'étude et pourraient prendre la relève et aller vers de nouveaux débouchés. Je ne sais pas si la recherche continue avec la même intensité que dans les années 1980. L'edelweiss connaît un regain d'intérêt, l'orpin rose, la *rhabdiola rosea*, qui fait l'objet de nouveaux programmes, certaines gentianes aussi. La chimie synthétise certaines substances de base, mais il y a quand même certaines utilisations où on a besoin de la culture de plantes.»

Ethnologue: «Pourquoi faudrait-il continuer à chercher des débouchés, à innover?»

Interlocuteur: «Premièrement, il y a les débouchés pour l'agriculture et deuxièmement, on peut peut-être remplir des créneaux. Il y a quand même le domaine de la médecine. Il y a une vraie demande d'une médecine douce et certaines affections peuvent vraiment être prévenues par les principes actifs directement pris avec les préparations de plantes. Cela fait partie de l'amélioration de la qualité de vie à tous les niveaux.»

Il ressort de cet extrait que ce n'est pas seulement l'avenir incertain de la cueillette familiale et de l'agriculture de montagne qui semble préoccuper, mais aussi celui de la recherche agronomique et de ses applications commerciales. L'institutionnalisation des savoirs et savoir-faire agronomiques en tant que PCI vise donc à prévenir de nouvelles ruptures et maintenir la place des agronomes en réaffirmant l'importance de leurs savoirs et savoir-faire spécifiques. Pourtant, leur légitimité repose sur une rhétorique de l'innovation «technique», «scientifique», «rationnelle» et «à portée universelle» qui s'oppose *a priori* à celle de la cueillette de plantes sauvages qui implique des savoirs et savoir-faire perçus comme «traditionnels», «authentiques», «familiaux» et «locaux». Dès lors, comment concilier autour de la notion de PCI ces différents savoirs tournés tantôt vers le «progrès», tantôt vers la «tradition»?

Je maintiens que le recyclage des «restes» de la culture alpine à travers la notion de développement durable permet d'attribuer de nouvelles fonctions aux paysans de montagne et de les enrôler dans une stratégie de développement régio-

nal. Bien qu'ils n'utilisent pas nommément le terme, les motifs d'inscription s'appuient ainsi sur les trois piliers qui définissent la notion de développement durable, consacrée par la *Convention sur la diversité biologique* de 1992: le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

Ces motifs sont convoqués dans la fiche descriptive dans un ordre bien précis, d'abord les motifs écologique et social perçus généralement comme positifs, puis le motif économique qui, dans le sens commun, demeure potentiellement suspect en raison de sa source d'éventuelles divisions, déloyautés et recherches d'intérêts personnels. Ainsi, sur le plan écologique d'abord, la culture de plantes aromatiques et médicinales est reconnue comme moyen incontournable de préservation de la diversité biologique qui ne saurait supporter des «*cueillettes massives*»²⁴ pour satisfaire la demande d'une partie grandissante de la population suisse. Sur le plan social ensuite, elle permet aux paysans de montagne de tisser, selon les experts, un lien avec le passé, de leur procurer un sentiment d'identité et de garantir leurs droits et leur intégration sociale dans la politique régionale: «*Ces savoirs racontent l'histoire d'une relation maîtrisée des humains avec leur environnement naturel, leur donnent une identité adaptée à leur milieu de vie [...] [et] une autonomie pour la gestion et la conservation de leurs ressources*»²⁵. Sur le plan économique enfin, la mise en culture de plantes aromatiques et médicinales, en plus d'être écologique et promotrice de justice sociale, est rentable: «*La protection acquise de la nature alpine, de la flore et de la faune n'empêche pas les utilisations performantes des ressources naturelles et ce processus universel peut être proposé en exemple*»²⁶.

La fiche descriptive ne définit pas uniquement les savoirs des paysans de montagne comme potentiel économique non négligeable. Elle met clairement en avant celui des savoirs agronomiques, subventionnés par la Confédération via la Station fédérale de recherche agronomique: de par leur caractère universel, ceux-ci sont transférables au-delà même des frontières nationales – et donc source de richesses symboliques et économiques.

Le marché de niche des plantes aromatiques et médicinales né au début des années 1980 en Valais a pris une importance économique considérable pour le canton, dont le chef-lieu en plaine «*a choisi d'en être le principal ambassadeur*»²⁷. Le pôle technologique inauguré au printemps 2013 et «*dédié à la valo-*

²⁴ Source: OFC & HSLU 2011. Ibid.

²⁵ Source: OFC & HSLU 2011. Ibid.

²⁶ Source: OFC & HSLU 2011. Ibid.

²⁷ Source: Massy France. 2006. «Capitale des plantes alpines». *Le Nouvelliste* (215): 24.

*risation des principes actifs aux extraits de plantes»²⁸ constitue l'un des axes principaux défini par la nouvelle *Loi cantonale sur la politique régionale* de 2008. Les autorités cantonales présentent leur stratégie en ces termes:*

«L'accent est mis désormais sur la production de valeur ajoutée et l'amélioration de la compétitivité des régions. De cette manière, la politique régionale contribue aussi indirectement à éliminer les déséquilibres géographiques. En tout cela, elle obéit aux principes du développement durable»²⁹.

Or, ce virage dans le développement économique régional n'est que le reflet d'une succession de changements opérés dans les politiques fédérales agricole et régionale, en réaction à une série de crises survenues dans l'histoire de l'agriculture en Suisse. Dans ce qui suit, les interventions étatiques sur la paysannerie de montagne, reposant implicitement sur des représentations de sens commun associant «tradition», «retard» et «passé», par opposition à «modernité», «progrès» et «avenir», seront éclairées à la lumière de leur contingence historique.

Remédier au «retard» de la paysannerie de montagne: l'interventionnisme étatique sur les populations de montagne

L'interventionnisme étatique dans le domaine de l'agriculture en Suisse apparaît suite à une importante crise agricole qui frappe en 1870 la paysannerie suisse, résultant de l'arrivée sur le marché suisse de matières premières agricoles étrangères et fortement concurrentielles, via les nouveaux réseaux de communication ferroviaires et maritimes. L'Etat procédera à diverses opérations de traduction, visant à redéfinir l'univers «traditionnel» des paysans, leurs rôle et interactions avec la société suisse. *L'Arrêt fédéral concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération* de 1884 tente d'endiguer le phénomène par la rationalisation de la production et marque le premier acte juridique fédéral de politique agricole, jusque-là essentiellement du ressort des cantons. Il faudra attendre la *Loi sur l'agriculture* de 1929 et les modifications qui s'ensuivent,

pour que la prise en compte des besoins des régions de montagne entre dans l'agenda politique fédéral. La définition de ces besoins repose sur une représentation implicite des paysans de montagne comme étant victimes d'un mode de vie «traditionnel» et «archaïque» qui les positionne en constante situation de «retard», «désavantage», «insuffisance»³⁰.

Mondher Kilani (1984) met en lumière toute la complexité historique de la construction de cette représentation par l'élite citadine, en prenant comme étude de cas le Valais. Alors que de la fin du 18^{ème} au début du 19^{ème}, l'élite citadine loue l'«abondance» des ressources de la paysannerie de montagne et y voit un modèle identitaire, de 1850 à 1950, celle-ci la présente comme particulièrement démunie face à une nature capricieuse et indomptable, responsable de sa pauvreté. Or, comme l'explique Kilani, «rendre la nature responsable de la pauvreté, c'est [...] justifier l'intervention extérieure - celle de l'action réformatrice de l'Etat valaisan ou celle du progrès industriel - sur la montagne» (1984: 37). Précisons que l'interventionnisme étatique s'associe très vite aux actions du progrès industriel.

En 1947, les articles économiques de la Constitution fédérale réglant les rapports entre économie et Etat marquent un tournant dans la politique agricole, jusque-là caractérisée par des actions sectorielles sans vision stratégique globale. La Deuxième guerre mondiale a convaincu de la nécessité en temps de crise de l'autonomie alimentaire nationale et de l'occupation du territoire dans les régions de montagne, souvent transfrontalières.

Le principe justifiant la protection étatique de l'agriculture en raison de ses aspects non marchands - comme l'approvisionnement en denrées vitales et le maintien de la population rurale, en particulier montagnarde - se concrétise dans la *Loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne* de 1951. Cette loi protège l'ensemble de la paysannerie des lois de l'économie de marché, mais l'ordonnance de 1954, par son calcul des subventions encourageant la productivité et une agriculture intensive, «favoris[e] en premier lieu les exploitants disposant de terres et de capitaux en suffisance et d'un parc complet de machines récentes, qui libéreront

²⁸ Source: Massy France. 2006. Ibid.

²⁹ Source: Conseil d'Etat du Canton du Valais. 2007. *Message accompagnant le projet de loi cantonale sur la politique régionale*. Sion: Chancellerie d'Etat, p. 2.

³⁰ A titre d'exemples, voici deux extraits paru dans la *Feuille fédérale* de 1930 au sujet des modes de vie et de production des populations de montagne: «Le paupérisme, ainsi qu'une certaine insouciance en matière d'ordre et de propreté, ont fait tomber en maint endroit les conditions de logement à un niveau qui n'est plus guère connu aujourd'hui dans les villes.» ou encore «La routine et des méthodes de travail surannées sont assez souvent responsables de la mauvaise qualité et du défaut d'écoulement des produits de culture.» (Source: Conseil fédéral. 1930. «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à la motion Baumberger sur le dépeuplement des régions montagneuses» [14 novembre 1930], in: *Feuille fédérale* II [47]: 613 et 635).

ainsi de la main-d'œuvre. [Elle met] à l'écart ceux qui [ont] un petit domaine ou des méthodes «archaïques» (Bauman & Moser 2011). La rationalisation de la production agricole dictée par l'Etat continue de se renforcer par le biais des trois relais mis en place dès 1884 que sont la recherche agronomique, la formation professionnelle et la vulgarisation agricole.

Les régions de montagne continuent de susciter une inquiétude particulière de la part de l'Etat qui participe, via le Fonds national de la recherche scientifique, au financement de recherches chargées de trouver un remède au «retard» de l'agriculture de montagne: dans les années 1960 une recherche sur les «problèmes montagnards» des pasteurs et agriculteurs valaisans (Loup 1965), puis dans les années 1980 un programme national de recherche intitulé «Problèmes régionaux en Suisse, notamment dans les zones de montagne et les zones frontalières» (Brugger 1984) proposent des solutions nouvelles, toutes axées sur une rationalisation de la production. Parmi elles figure la création du marché de niche de plantes aromatiques et médicinales dont il a été question plus haut.

La fin de la politique agricole protectionniste marque une rupture significative et met dorénavant l'accent sur l'innovation et l'intense collaboration avec les milieux de l'industrie, garantissant l'écoulement de la production. Ce changement de cap s'explique en grande partie par la mise en application des accords avec le GATT et l'OMC et de l'instauration du marché intérieur européen. Sous les feux de la rampe de ses partenaires internationaux, le Conseil fédéral soumet les réorientations nécessaires dans un nouvel article constitutionnel agricole, adopté par le peuple et les cantons en 1996. Retenons de cette modification de la Constitution trois points: (1) la libéralisation du marché soumis à l'offre et à la demande et à la concurrence, tourné vers la production de valeur ajoutée; (2) l'introduction de la notion de durabilité que la Confédération s'est légalement engagée à favoriser depuis la ratification de la *Convention pour la diversité biologique* en 1994; (3) l'assignation par l'Etat de la responsabilité des paysans, selon les propos des autorités, d'*«entretenir et aménager le paysage rural et contribuer ainsi grandement à rendre notre pays attrayant»*, ainsi que de *«ménager l'environnement, et [de] préserver de la sorte, pour nous et nos descendants, les bases naturelles de l'existence»*³¹. En redéfinissant la mission de l'agriculture suisse comme devant être concurrentielle, durable et multifonctionnelle, l'Etat l'intègre et l'adapte aux stratégies économiques nationales, relatives notamment aux secteurs industriels et touristiques.

³¹ Source: Conseil fédéral. 1995. *Votations populaires du 12 mars 1995. Explications du Conseil Fédéral*. Berne: Chancellerie fédérale, p. 5. Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture a d'abord été rejeté par le peuple et les cantons en 1995, puis accepté en 1996 lors des votations relatives au *Contre-projet de l'Assemblée fédérale du 21 décembre 1995 relatif à l'initiative populaire «Paysans et consommateurs - pour une agriculture en accord avec la nature»*.

Au tournant des années 1990 et à l'aune de la biodiversité et du développement durable, la représentation implicite de «tradition», associée à l'agriculture de montagne, n'est plus traduite dans les politiques agricole et régionale comme un «désavantage». Les modes de vie et de production «traditionnels», ainsi que les lieux dans lesquels ils s'ancrent, associés à des «restes» préservés de l'histoire, ne sont plus signes d'un «retard» à dépasser, mais bien de richesses qu'il faut, dans un processus de recyclage, valoriser et soutenir à travers une politique agricole et régionale appropriée. Toutefois, l'intervention étatique vise toujours le même objectif: adapter la production agricole de montagne à la demande d'une société industrielle et marchande. La fiche descriptive «Cueillette et culture de plantes sauvages» qui, je l'ai montré, consacre, par une opération de traduction, une constellation de savoirs et savoir-faire en particulier agronomes en tant que *tradition vivante*, procède du même mécanisme de légitimation. Comme l'analysent Chappaz-Wirthner & Mayor (2009), l'appel à la notion de «tradition» n'est autre qu'*«un artifice rhétorique permettant à ceux qui y ont recours de justifier des choix économiques contemporains»*. Cette opération de traduction n'est pas nouvelle dans l'histoire des rapports entre la plaine et la montagne en Valais. Elle s'intègre dans un ensemble de mesures politiques directives prises au niveau tant fédéral que cantonal et cristallise des enjeux qui vont bien au-delà de la reconnaissance et la promotion officielles en tant que *patrimoine national* des savoirs et savoir-faire «traditionnels» autour des plantes sauvages. Les propos d'un de mes interlocuteurs sont très clairs à ce sujet:

«Politiquement, tout est un peu lié. C'est clair que si le projet [de la «cueillette et la culture des plantes sauvages» en Valais] reçoit l'aval du Conseil fédéral, des budgets, etc., c'est parce qu'il y a un entourage politique porteur et puis c'est vrai que de trouver des débouchés pour la production de l'agriculture de montagne est un intérêt politique très grand.»

Cette présentation des multiples ruptures historiques dans l'agriculture suisse depuis 1870 et les interventions étatiques qu'elles ont provoquées se veut bien plus qu'une digression. L'intention ici a été de montrer comment le prétendu «retard» attribué à la paysannerie de montagne par l'élite citadine et dirigeante a légitimé des interventions étatiques spécifiques qui ont profondément modifié les structures de la paysannerie de montagne. Par une série d'opérations de traduction, cette élite a

redéfini l'univers de la paysannerie de montagne et l'a associé à des acteurs et discours idéologiques se transformant selon leur contingence historique. Ces traductions pourraient être lues comme l'assignation aux paysans de montagne de rôles se modifiant au gré des désirs et besoins mouvants des citadins, grands consommateurs depuis les années 1970 de tourisme et produits alimentaires, cosmétiques et thérapeutiques à base de «plantes des montagnes suisses». Cependant, comme le souligne Forney, il importe d'insister sur le fait que non seulement la modernisation de l'agriculture s'inscrit dans celle plus globale qui a touché la société suisse en général, mais qu'en plus les rapports de pouvoir entre d'une part l'Etat et les classes sociales dominantes et d'autre part les populations paysannes ne se limitent pas à une simple opposition: «Comme l'a relevé Foucault (2007 [1975]: 35), la force de la modernité est de s'être imposée non par une domination directe, mais par les mécanismes de la discipline. Ainsi la modernisation de l'agriculture ne s'est pas faite contre les agriculteurs, mais «par eux et à travers eux»» (2011: 15).

Après avoir montré comment le «patrimoine» résulte d'un processus de recyclage des «restes» de l'histoire en analysant la fiche descriptive, je vais à présent examiner le dossier de présentation final pour éclairer comment le «patrimoine», à travers un processus d'arbitrage et de sélection, en produit de nouveaux.

Le «patrimoine» comme générateur de nouveaux «restes»

Le groupe de pilotage d'experts de l'OFC a sélectionné la proposition cantonale «Cueillette et culture de plantes sauvages» pour figurer sur la liste nationale. Parmi ses recommandations, il a invité la commission valaisanne à retraduire sa proposition en insistant sur l'importance des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages dans la préservation de la biodiversité. Ceci a eu pour effet d'inciter les experts chargés de la rédaction du dossier de présentation final à tourner à nouveau leur attention non seulement sur la cueillette, notamment en renommant le dossier «Cueillette sauvage»³², mais aussi à mettre en second plan l'innovation agronomique comme garante de la continuité des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages.

³² Dans la liste officielle, accessible sur le site www.lebendigetraditionen.ch, le dossier s'appelle toujours à plusieurs endroits «Cueillette et culture de plantes sauvages», mais le dossier complet téléchargeable est intitulé «Cueillette sauvage». Ceci s'explique vraisemblablement par le fait qu'ayant découvert ce changement et curieuse d'en connaître la signification, j'ai demandé - au hasard d'une rencontre - au chef de projet de la commission valaisanne la raison de ce changement. Ce dernier n'était pas au courant et a fait rechanger le nom, en omettant de le faire pour le dossier téléchargeable.

³³ Source: OFC. 2012. «La cueillette sauvage», in: *Les traditions vivantes en Suisse*. Berne: OFC, p. 1.

³⁴ Source: OFC. 2012. Ibid., p. 4.

Deux conséquences en résultent. D'une part, les savoirs et savoir-faire agronomiques n'occupent plus le devant de la scène et sont relayés en fin de dossier, à la section «Mesures de conservation de la tradition, prévues ou déjà prises». D'autre part, les chercheurs agronomes ne sont plus désignés explicitement comme porteurs et contributeurs de la continuité de ces savoirs et savoir-faire. Le dossier de présentation «Cueillette sauvage» met en avant des acteurs jusque-là non reconnus comme tels:

«Gage d'un lien fort avec la nature, cette tradition bénéficie d'une abondante littérature mais peine actuellement à subsister dans la pratique, et seules les personnes de souche paysanne, les montagnards, les adeptes de médecines douces et les professionnels du domaine – au premier rang desquels figure la Coopérative [de paysans] Valplantes – maîtrisent encore suffisamment la cueillette sauvage ou la culture de ces plantes»³⁵.

Il reconnaît aussi l'importance des jardins botaniques et surtout des formations payantes, nées d'initiatives privées apparues au milieu des années 1990 en Valais et généralement non reconnues par les autorités, contribuant à «freiner l'érosion du savoir populaire»³⁴. Toutefois, il ressort du dossier que les savoirs et savoir-faire valorisés reflètent les discours officiels des politiques agricole et régionale tournés vers une mécanisation et une rationalisation de la production, ainsi que ceux de la science botanique, de plus en plus axés sur la génétique.

Pourtant, le champ des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages jouit actuellement, et en Valais particulièrement, d'un dynamisme insufflé par ces formations payantes et par des acteurs engagés dans la promotion de l'agriculture biodynamique, développée à partir des années 1920 par Rudolf Steiner, fondateur de l'anthroposophie. En ce qui concerne la culture de plantes aromatiques et médicinales, la majeure partie de ces détenteurs de savoirs et savoir-faire utilisent des préparations à base de matière végétale et / ou animale qui selon leurs observations ont un effet notable, mais non démontrable sur la base de critères autres qu'empiriques, sur le rendement de leurs cultures. Ces préparations sont généralement des produits

de traitements de fabrication domestique (décoction, infusion, macération) diffusés ensuite sur les cultures. Outre leur caractère préventif, elles permettent d'établir, selon les propos d'une agricultrice, une «*liaison entre les êtres de la nature, le lieu et le cosmos*» et font l'objet par certains de réinterprétations innovantes.

En ce qui concerne la cueillette, ces lieux d'échanges proposent une approche basée sur l'apprentissage de l'observation méticuleuse et suivie de la nature et de ses liens avec l'univers, à travers notamment la lecture du mouvement des planètes et du cycle végétal. L'observation de la nature en tant que système implique, toujours selon la même agricultrice, de «*s'engager avec elle*» et de développer une compréhension sensible de la nature qui «*met en concordance les choses*». Pour ce faire, il s'agit, selon des expressions consacrées extraites d'observations, de «*collaborer avec elle*», attitude qui doit passer par la réflexivité et la canalisation d'une intention «*bienveillante*» et «*respectueuse*» à travers les gestes. Une petite mais apparemment grandissante partie de ces praticien-ne-s développe une cosmogonie très sophistiquée et souvent personnelle qui inclut des êtres, appelés «*êtres de la nature*», tels que les gnomes, les lutins ou les fées, et avec qui elle collabore en vue d'atteindre la meilleure qualité de la plante cueillie ou cultivée. Certains des détenteurs de ces savoirs et savoir-faire pratiquent la cueillette et la culture à des fins commerciales. Au contraire des paysans travaillant dans des coopératives qui produisent sous contrat et doivent se plier tant aux exigences contraignantes des industries qu'aux recommandations strictes des organismes de vulgarisation, ces paysans décident de leurs techniques et leurs objectifs, s'occupent de la transformation des plantes et de la création de produits qu'ils vendent ensuite directement.

Ces savoirs et savoir-faire frappent par leur caractère tant innovant et dynamique, que sophistiqué. Pourtant, le processus d'arbitrage et de sélection opéré par le comité d'experts lors de l'identification de la «Cueillette et culture de plantes sauvages» en tant que PCI ne les a pas élevé au rang de «patrimoine» cantonal, ni national. En ce sens, le processus de sélection agit comme un filtre: il révèle certaines pratiques reléguées jusque-là aux «restes» de l'histoire en même temps qu'il voile la réalité de certaines de ces pratiques.

Conclusion

Depuis plus d'un siècle, les savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages donnent lieu en Valais à une série d'initiatives privées soucieuses de «*permettre] à la tradition de cueillette sau-*

vage de survivre»³⁵. Les ruptures successives et souvent venues de facteurs externes ont marqué l'agriculture suisse et en particulier celle de montagne. L'Etat a réagi par diverses interventions visant toutes à «moderniser» et adapter les pratiques agricoles de montagne à la demande d'une société industrielle et marchande. Dirigée de 1951 à 1992 par une logique productiviste, la politique agricole fédérale est remise en question à partir des années 1980, de même que la politique régionale fédérale qui vise depuis lors la production de valeur ajoutée. Les années 1990 opèrent un tournant significatif qui aboutit en 1996 à l'inscription dans la Constitution fédérale d'un nouvel article sur l'agriculture. Ses fonctions et tâches sont redéfinies et doivent dès lors concilier innovation et développement durable. En somme, le retour sur la scène publique des savoirs et savoir-faire autour des plantes sauvages depuis les années 1990 s'intègre dans un contexte de redéfinition du rôle politique multifonctionnel assigné aux paysans.

L'analyse de la consécration au rang de *patrimoine culturel immatériel national* de la cueillette de plantes sauvages en Valais a mis en évidence deux points. Premièrement, la réflexion historique sur ces constellations de pratiques, en regard des mesures étatiques modernisatrices, a démontré comment le «patrimoine» est le produit du recyclage de «restes» de l'histoire auxquels sont attribués de nouveaux rôles et positions. La patrimonialisation de la cueillette de plantes sauvages s'insère donc dans une série d'opérations de traduction précédentes, qu'elle réactualise et modifie. À travers elle, ces «restes» sont une fois de plus requalifiés en vue de légitimer l'intervention extérieure de l'Etat valaisan, mais cette fois-ci en s'associant à sa nouvelle politique régionale, axée sur le développement d'industries locales créatrices de produits à base de «plantes des montagnes suisses» à forte valeur ajoutée. Deuxièmement, l'ethnographie menée auprès de praticiens reconnus (ou pas) par la commission valaisanne comme détenteurs de savoirs et savoir-faire légitimes autour des plantes sauvages a permis de questionner cet élément du *patrimoine national* du point de vue de ses exclusions. Ces nouveaux «restes» persistent cependant comme rappel des actes de sélection desquels ils sont les produits. En définitive, il ressort de cette analyse que le «patrimoine» opère toujours dans un cadre normatif reflétant les discours officiels, en l'occurrence ceux des politiques agricole et régionale. Toutefois, ce cadre normatif est amené à constamment évoluer et se redéfinir en fonction des multiples ruptures et sélections historiques.

³⁵ Source: OFC. 2012 Ibid., p. 4.

RÉFÉRENCES

Aubertin Catherine, Pinton Florence, Boisvert Valérie

2007. *Les marchés de la biodiversité*. Paris: IRD Editions.

Bauman Werner, Moser Peter

2011. «Politique agricole». *Dictionnaire historique de Suisse*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13789.php>, consulté le 25 mai 2013.

Berthoud Gérald, Kilani Mondher

1984. «L'enjeu de la tradition et de la modernité: l'exemple de l'agriculture de montagne en milieu alpin». *Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte* 4: 33-44.

Brugger Ernst

1984. «Problèmes régionaux en Suisse, notamment dans les zones de montagne et les zones frontalières» (PNR 05).

Callon Michel, Latour Bruno

2006. «Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il?», in: Madeleine Akrich, Michel Callon, Bruno Latour, *La sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, p. 11-32. Paris: Les presses de l'Ecole des Mines.

Callon Michel

2006 [1995]. «Quatre modèles pour décrire la dynamique de la science», in: Madeleine Akrich, Michel Callon, Bruno Latour, *La sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, p. 201-251. Paris: Les presses de l'Ecole des Mines.

Chappaz-Wirthner Suzanne, Mayor Grégoire

2009. «Présentation du dossier «Echos et reflets alpestres: regards ethnologiques sur le Valais». *ethnographiques.org* 18. <http://www.ethnographiques.org/2009/Chappaz-Wirthner,Mayor>, consulté le 25 mai 2013.

Debary Octave

2002. *La fin du Creusot ou l'art d'accorder les restes*. Paris: Editions du C.T.H.S.

Forney Jérémie

2011. «Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs: la complexité des images du 'paysan suisse». *Yearbook of Socioeconomics in Agriculture* 2011: 13-33.

Foucault Michel

2007 [1975]. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.

Graezer Bideau Florence

2012. «Identifying 'Living Traditions' in Switzerland: Re-enacting Federalism through the Application of the UNESCO Convention»,

in: Regina Bendix, Aditya Eggert, Arnika Peselmann (Eds.), *Heritage regimes and the State*, p. 303-325. Göttingen: Universitätsverlag Göttingen.

Kilani Mondher

1984. «Les images de la montagne au passé et au présent: l'exemple des Alpes valaisannes». *Schweizerisches Archiv für Volkskunde* 80(1-2): 27-55.

Kirshenblatt-Gimblett Barbara

1998. *Destination Culture: Tourism, Museums, and Heritage*. Berkley: University of California Press.

Loup Jean

1960. «L'exploitation de la forêt et des produits de cueillette en Valais». *Revue de géographie alpine* 48(1): 179-202.

1965. *Pasteurs et agriculteurs valaisans: contribution à l'étude des problèmes montagnards*. Grenoble: Imprimerie Allier.

Munz Hervé, Perrin Julie

2012. «Heritage as an economy of remains», communication lors de la conférence inaugurale de l'*Association of Critical Heritage Studies*, Göteborg, juin 2012.

Perrin Julie

2013. «(Dé)classer la 'médecine populaire' en Suisse: de la suspicion de charlatanisme à la reconnaissance patrimoniale». *Anthropologie & Santé* 6. <http://anthropologiesante.revues.org/1076>, consulté le 25 mai 2013.

Roux Michel

2010. «La culture de plantes médicinales au 20^{ème} siècle». *Dictionnaire historique de Suisse*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26235.php>, consulté le 25 mai 2013.

AUTEURE

Julie Perrin est assistante doctorante à l’Institut d’ethnologie de l’Université de Neuchâtel. Elle mène une thèse en anthropologie, co-dirigée par la Prof. Ellen Hertz (UniNE) et le Prof. Daniel Fabre (EHESS), sur les pratiques de guérison dites «traditionnelles» en Suisse. Elle analyse d’une part la manière dont les représentations de ces pratiques se sont construites au 20^{ème} siècle, oscillant entre dévalorisation et survalorisation, et d’autre part les valeurs implicites sur lesquelles reposent leur marchandisation et patrimonialisation. A travers cette étude de cas, sa recherche espère contribuer aux réflexions anthropologiques sur les processus de patrimonialisation, les liens entre «tradition» et changement culturel, la marchandisation des savoirs locaux et l’histoire du folklore suisse.

*Université de Neuchâtel, Institut d’ethnologie
Rue Saint-Nicolas 4, CH-2000 Neuchâtel
julie.perrin@unine.ch*